

République Française Date de convocation : 15 décembre 2024
 Département de Saône-et-Loire Date d'affichage et mise en ligne : 19 décembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE
Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit décembre 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
 Présents : 8
 Votants: 13
 Pour: 13
 Contre: 0
 Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON

Représentés: Maxime TERRET par Laurence CHOMIENNE, Marie José BERNET par Rachel HAMET, Jean-Yves MIDEY par Josiane CASBOLT, Grégory BARBET par Catherine CANARD, Marie-Claude WILSON par Claude BOISSON

Excusés: Mathieu TRIBOULET

Absents:

Secrétaire de séance: Mireille PERRET

Objet: Décision modificative sur le budget principal – DM numéro 3

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60612	Energie - Electricité	-13000.00	
64111	Rémunération principale titulaires	10000.00	
65311	Indemnités de fonction	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le rapporteur entendu,

Le Conseil Municipal décide,

Après en avoir délibéré. (13 pour, dont 8 présents et 5 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
 Josiane CASBOLT


 Le Maire
 Josiane CASBOLT

Sécrétaire de séance
 Mireille PERRET

